



AVIS DE COURSE ET REGLEMENT GENERAL DE L'ÉPREUVE

Le Tour du Finistère à la Voile est organisé par Finistère 360°, le Comité Départemental de Voile du Finistère, les clubs de voile et les municipalités des villes étapes, avec l'aide de partenaires privés ou publics et avec le support des médias régionaux. Ce partenariat oblige les concurrents à arborer pendant l'épreuve les "couleurs" des partenaires du Tour du Finistère.

Le format de l'épreuve implique certaines contraintes, pouvant emmener les concurrents à naviguer dans des conditions de mer et de vent difficiles dans des zones où une navigation rigoureuse peut s'imposer.

Ces mêmes contraintes peuvent aussi, en cas de vent faible, obliger l'organisation à réduire les parcours, à déplacer les zones de départ voire même d'effectuer une partie du parcours au moteur.

Certaines escales du Tour du Finistère à la Voile se font dans des ports de tailles modestes ne possédant pas nécessairement les infrastructures permanentes idéales pour l'accueil d'une centaine de bateaux. Cela pourra par exemple entraîner des amarrages « à 5 ou 6 à couple » ou sur corps morts, sans obligatoirement pouvoir disposer d'eau et d'électricité pour chaque bateau.

L'accompagnement sur l'eau du Tour du Finistère est assuré par trois vedettes chargées de l'organisation des courses (départs, contrôles aux marques, arrivées, etc. ...) et, dans la mesure de leurs moyens, d'assister les bateaux lorsque la sécurité le nécessite.

Les concurrents qui s'inscrivent au Tour du Finistère à la Voile acceptent implicitement l'ensemble de ces principes d'organisation et ne pourront rendre responsable l'organisation d'éventuelles dommages qui pourrait résulter d'une erreur de leur part

1) PROGRAMME

Jauge et confirmation d'inscription : samedi 28 après-midi et dimanche 29 juillet sur le port de plaisance de Roscoff Bloscou.

Les Instructions de Course officielles seront distribuées après l'accomplissement de ces formalités d'inscription

Date	Etape	Départ	Arrivée
Lundi 30 juillet	Roscoff => L'Aber-Wrac'h (Landéda) (parcours côtier)	9h45	Soirée
Mardi 31 juillet	L'Aber-Wrac'h (Landéda) => Lampaul Plouarzel (parcours côtier)	10h00	Soirée
Mercredi 1 ^{er} août	Lampaul Plouarzel => Camaret (parcours côtiers et à suivre parcours construit)	10h00	Soirée
Jeudi 2 août	Camaret => Douarnenez (parcours côtiers)	10h00	Soirée
Vendredi 3 août	Douarnenez (parcours construit)	Milieu de journée	
Vendredi 3 août	Douarnenez => Port la Forêt (La Forêt Fouesnant) (course de nuit)	Fin de journée	Samedi 4 août

Proclamation des résultats : Samedi 4 août à Port la Forêt à 18h30

Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par les Instructions de Course.

2) REGLEMENTS APPLIQUES

- La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (fournies sur simple demande)
- Les règlements fédéraux
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer
- Les bateaux non francisés devront être en conformité avec les OSR 4

En cas de conflit dans la traduction le texte français prévaudra.

3) BATEAUX ADMIS ET CATEGORIE DE NAVIGATION

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert aux *voiliers en règle avec leur autorité nationale, homologués en catégorie de conception «A, B ou C» norme CE ou pour les bateaux construits avant le 16 juin 1998 homologués au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation.*

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert :

- a) Aux voiliers des classes C, D, E, F, G et R de la jauge OSIRIS possédant un rating supérieur ou égal à 10,0 net titulaires d'une carte d'identité OSIRIS valide
- b) Aux bateaux titulaires d'un certificat IRC valide dont le TCC est supérieur ou égal à 0.900 – les certificats IRC à durée limitée type SER (prix réduit) seront admis.
- c) Aux bateaux de type Half Tonner conformes aux règles de la « HALF TON CLASS EUROPE » et titulaires d'un certificat IRC valide s'ils sont représentés par au minimum 8 bateaux inscrits. Le certificat IRC à durée limitée de type SER (prix réduit) est autorisé - S'ils sont moins que 8 bateaux inscrits ces Half Tonner devront posséder un certificat Osiris valide et seront classés en temps compensé avec les autres bateaux des groupes Osiris habitable.
- d) Aux bateaux IRC Double, (équipage composé de 2 personnes) possédant un certificat IRC valide dont le TCC est compris entre 0.949 inclus et 1.060 inclus – les certificats IRC à durée limitée type SER (prix réduit) seront admis.

L'inscription des bateaux des classes Osiris « B » « L » et « R1 », les voiliers de la catégorie IRC « Day Boat » ou ceux possédant un TCC inférieur à 0.900 sera soumise à l'acceptation du Comité d'Organisation.

Le Tour du Finistère à la Voile n'est pas ouvert aux bateaux listés en table H100 pouvant entraîner un classement Osiris « bis ».

4) LICENCE

La Licence Club FFVoile 2018 est obligatoire pour tous les skippers.

Une Licence Club FFVoile 2018 ou une Licence Temporaire FFVoile (1 jour ou 4 jours) est obligatoire pour toutes les personnes de nationalité française embarquées. (ou pour tous les équipiers de nationalité française et tous les équipiers étrangers n'étant pas en mesure de justifier leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing)

La Licence Club FFVoile 2018 devra porter la mention « compétition » ou être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition qui sera réclamé lors de la confirmation de l'inscription à Roscoff.

La Licence Temporaire FFVoile (1 jour ou 4 jours) devra obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition qui sera réclamé lors de la confirmation de l'inscription à Roscoff.

La Licence Temporaire FFVoile (1 jour ou 4 jours) devra faire figurer la période pour laquelle elle a été souscrite.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5) GROUPES DE CLASSEMENT

L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe.

- a) Les groupes de classement OSIRIS seront définis à partir du groupe net de handicap (en modification de l'article 3.3 du guide OSIRIS 2018 de la FFV), conformément à la Carte d'Identité OSIRIS propre à chaque bateau.
- b) Les groupes de classement IRC seront déterminés pour être en accord avec les groupes de classement des championnats IRC Manche et Atlantique.
- c) Les bateaux type Half Tonner conformant aux règles de la « Half Ton Class Europe » et titulaires d'un certificat IRC valide s'ils sont représenté par au minimum 8 exemplaires formeront un groupe de classement.
- d) Les bateaux de la même série (Armagnac, Gibsea 80+, etc.) s'ils sont représenté par au minimum 8 exemplaires formeront un groupe de classement en temps compensé.
- e) Les bateaux monotypes conformant à leurs règles de classe s'ils sont représentés par au minimum 8 exemplaires et s'ils possèdent le même rating Osiris ou IRC pourront former un groupe de classement en temps réel.
- f) Les bateaux IRC Double s'ils sont représentés par au minimum 8 exemplaires formeront un groupe de classement.

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés à la clôture des inscriptions le dimanche 29 juillet à Roscoff.

6) CLASSEMENTS

a) Classements des étapes :

Il y aura un classement d'étape par groupe de classement. Le classement se fera conformément au système de point a minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps)

Pour les classements Osiris le CVL ne sera pas pris en compte.

b) Classements généraux :

Il y aura un classement général par groupe de classement, ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes.

Chaque course côtière diurne aura un coefficient 1

Chaque parcours banane aura un coefficient 0,5

La course de nuit aura le coefficient 1,5

Aucune course ne sera retirée.

En modification de l'annexe A8.1 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course de nuit puis si l'égalité persiste l'annexe A8 s'appliquera.

c) Classement des Clubs :

À l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points a minima) est ré attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou du chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 4 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.

d) Trophée "Tour du Finistère" :

Le Trophée Tour du Finistère sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

e) Trophée "Jeunes" :

Pour intégrer le classement « Jeunes » le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'au minimum 50 % de personnes ayant moins de 26 ans dans l'année 2018 (exemple 4 jeunes pour un équipage de 7 personnes, 4 jeunes pour un équipage de 8 personnes)

Ce Trophée Jeune sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Pour intégrer ce classement les concurrents devront obligatoirement en informer l'organisation

g) Trophée "Mixtes" :

Pour intégrer ce classement « Mixte » le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'au minimum 50 % de personnes de sexe féminin (exemple 4 féminines pour un équipage de 7 personnes, 4 féminines pour un équipage de 8 personnes)

Ce Trophée Mixte sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Pour intégrer ce classement les concurrents devront obligatoirement en informer l'organisation

7) DROITS A PAYER

Longueur H.T. du Voilier	Prix avant le 1 ^{er} juillet 00h	Prix après le 1 ^{er} juillet 00h
Moins de 8 m	430 €	470 €
de 8 m à 8,99 m	480 €	520 €
de 9 m à 9,99 m	520 €	560 €
de 10 m à 10,99 m	590 €	630 €
de 11 m à 11,99 m	630 €	670 €
de 12 m à 12,99 m	670 €	710 €
De 13 m à 13,99 m	710 €	750 €
Plus de 14 m	760 €	800 €

Le paiement des droits pourra se faire par chèque ou virement ou par paiement en ligne sur le site internet

8) MOTEUR ET PROPULSION AU MOTEUR

Le moteur thermique ou électrique fixe ou hors-bord est obligatoire pour tous les bateaux. L'autonomie de celui-ci devra permettre d'effectuer 15 milles à la vitesse de 4 nds (vent nul et mer plate)

9) MATERIEL D'ARMEMENT ET DE SECURITE

Les bateaux francisés devront du début à la fin de l'épreuve, disposer du matériel d'armement et de sécurité prévu pour la zone « semi - hauturière » tel que défini dans la division 240 (édition du 08/04/2008 modifié le 12/12/2014).

Les bateaux non francisés devront du début à la fin de l'épreuve, être en conformité avec les OSR 4

Les bateaux devront disposer de filières continues de l'avant à l'arrière du bateau.

Les bateaux devront posséder à bord un radeau de survie gonflable conforme à la norme NF/ISO 9650 ou de type classe 2 ou classe 5 (radeaux acquis avant 1995) et adapté aux nombres de personnes à bord (les bateaux homologués « insubmersibles » par l'administration sont exonéré de cette obligation de radeaux de survie)

Une VHF (fixe ou portable) en état de marche est obligatoire à bord de chaque bateau.

Le port de la brassière sera obligatoire pendant l'étape de nuit

10) EQUIPAGE ET CHANGEMENT D'EQUIPAGE

- Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum pour l'ensemble des bateaux, sauf pour la classe IRC Double ou le nombre de personnes embarquées est fixé à 2.

- Pour les bateaux inscrits en IRC la règle 22.4.2 de l'IRC s'appliquera (poids total de l'équipage = nombre de personne figurant sur le certificat X 85 kg)

- Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remplir en ligne sur le site web ou à remettre au plus tard à la confirmation des inscriptions à Roscoff.

- Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre.

- En cas de besoin de modification imprévue de la liste d'équipage remise à Roscoff (remplacement d'un ou de plusieurs équipiers ou modification du nombre d'équipiers) lors de l'une des étapes, une demande écrite devra être déposée au secrétariat de course avant le départ de l'étape où l'équipage est modifié. Cette demande devra être accompagnée des licences avec visa médical des personnes concernées.

En aucun cas le nombre de personnes à bord ne devra être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou sur le certificat IRC et / ou à la capacité du radeau de survie

11) CONTROLE DE JAUGE ET D'ARMEMENT

Ils se feront à partir du samedi 28 juillet à 15h00 au Port de Plaisance de Roscoff

A l'arrivée et au départ de chaque étape tout bateau pourra être contrôlé par le jaugeur d'épreuve.

12) CAGNARDS, FLAMMES DE COURSE ET PAVILLON DES PARTENAIRES

Le port de la publicité organisateur est obligatoire.

Le maintien en bon état des supports de publicité est de la responsabilité des concurrents.

Les pavillons des partenaires du Tour du Finistère à arborer au port, ainsi que 2 cagnards et une flamme de course à arborer en mer vous seront remis à Roscoff

Une caution de 100 € vous est demandée pour ceux-ci (caution rendue en fin d'épreuve).

13) PUBLICITE

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2018" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux immatriculés en France arborant de la publicité individuelle pendant la course.

Les voiliers souhaitant faire une action de publicité autre que celles prévues par ces règles devront faire une demande écrite au comité d'organisation, avant le 15 juillet 2018.

L'organisation se réserve le droit de refuser ces actions ou de les soumettre à certaines conditions y compris financières.

Nous pouvons vous fournir les formulaires de demande d'autorisation et les textes officiels de la FFV.

14) ASSURANCE

Une photocopie de l'attestation d'assurance du bateau devra être fournie avec le bulletin d'inscription

15) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions pourront se faire « en ligne »

Les bulletins d'inscription non accompagnés des chèques (ou du paiement en ligne) (inscription et caution) ne seront pas pris en compte.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 110 bateaux.

Passé ce nombre le comité d'organisation pourra refuser une inscription ou la placer en « liste d'attente ».

Pour qu'une inscription soit confirmée et validée elle doit comporter :

- Le bulletin d'inscription joint correctement rempli.
- Une photocopie de la carte d'identité OSIRIS ou du certificat IRC
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité.
- Une photocopie de l'attestation d'assurance valide du bateau.
- Le chèque d'inscription (ou paiement en ligne) correspondant à votre catégorie, libellé à l'ordre de Finistère 360°
- Le chèque de caution cagnard et pavillon (100 €) libellé à l'ordre de Finistère 360°.

16) CONFIRMATION D'INSCRIPTION A ROSCOFF

L'ensemble des formalités de confirmation d'inscription (licences, certificats médicaux, liste d'équipage, etc.) se feront à partir du samedi 28 juillet à 15H à Roscoff

Elles devront impérativement être finies avant le dimanche 29 juillet à 19h

17) FESTIVITÉS

Pour l'ensemble des personnes embarquées, les repas du soir (hors boisson) vous seront offerts aux escales de l'Aber Wrac'h (Landéda), Lampaul Plouarzel et Douarnenez

De nombreux concerts gratuits et animations sont en projet dans toutes les villes étapes, le programme définitif sera annoncé ultérieurement sur le site Web.

18) PLACE DE PORTS – MISE A L'EAU ET MISE A TERRE DES VOILIERS TRANSPORTABLES

Les bateaux inscrits auront la gratuité de leurs places de port aux conditions suivante : à partir du lundi 23 juillet 12h à Roscoff, chaque soir dans tous les ports d'escale, jusqu'au dimanche 5 août à 12h à Port la Forêt.

Les skippers qui souhaiteraient, pour participer à l'épreuve, transporter leurs voiliers par la route, devront contacter l'organisateur pour bénéficier de tarifs avantageux pour la mise à l'eau et la mise à terre de ceux-ci.

19) BATEAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNEURS

Les concurrents qui envisagent d'avoir un bateau ou un véhicule accompagnateur pendant l'épreuve, devront impérativement lors de l'inscription en faire la demande auprès de l'organisation du Tour du Finistère à la Voile.

20) UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

21) RENSEIGNEMENTS

Finistère 360° - Tour du Finistère à la Voile -

4, rue du 19 mars 1962 - CS 92005 - 29018 QUIMPER Cedex

Tél. : 02 98 56 85 64 (info course) ou 02 98 76 64 57 (info générale)

E mail : info@tour-finistere-voile.com

Site Web : <http://tour-finistere-voile.com/>



Bulletin d'inscription

Ce bulletin d'inscription peut aussi être complété « en ligne » sur le site web du Tour du Finistère à la voile

LE SKIPPER

NOM et Prénom :
Adresse :Code Postal :Ville :
Tel :E-mail :
Nom et n° du Club : N° de licence :

LE BATEAU

Nom du bateau pendant la Course :
Nom du bateau sur l'acte de francisation :
Type de Bateau : Longueur : Tirant d'eau :
N° de Voile : Couleur de coque :
Nombre prévu de personnes embarquées :

- Souhaitez-vous courir :	En IRC équipage*	en Osiris équipage*	en IRC double*
- Envisagez-vous de participer au classement « Jeunes »	OUI*	NON*	je ne sais pas *
- Envisagez-vous de participer au classement « Mixtes »?	OUI*	NON*	je ne sais pas*
- Souhaitez-vous recevoir l'adresse d'éventuels équipiers ?	OUI*	NON*	je ne sais pas*
- Envisagez-vous d'avoir une assistance (véhicule à terre) ?	OUI*	NON*	je ne sais pas*

(*Rayer les mentions inutiles)

J'accepte d'être soumis au règlement du Tour du Finistère à la Voile 2018, aux règles de classe en vigueur et aux Règles de Course à la Voile éditées par la Fédération Française de Voile.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci dessus

Signature du Skipper

J'accepte de recevoir des informations du Tour du Finistère à la voile ou de ses partenaires
Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant en envoyant un email à info@tour-finistere-voile.com

Attention : Pour qu'une inscription soit prise en compte le bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné des chèques (inscription et caution) :

- Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie libellé à l'ordre de Finistère 360°
- Le chèque de caution pavillon et cagnard (100 €) libellé à l'ordre de Finistère 360°

Pour que votre inscription soit ultérieurement validée vous devrez impérativement joindre dès que possible :

- Une photocopie du certificat OSIRIS ou du certificat IRC de votre bateau
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité
- Une photocopie de l'attestation d'assurance en cours de validité de votre bateau

Nous vous rappelons que le jour de l'inscription, il vous sera demandé, (si vous n'avez pas fourni leur n° lors de l'inscription en ligne) les licences de toutes les personnes embarquées et que celles ci doivent impérativement être accompagnées d'un certificat médical et être signées du titulaire

A retourner à Finistère 360° - Tour du Finistère à la Voile - 4 rue du 19 mars 1962 - CS 92005 - 29018 QUIMPER Cedex

